



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-neuf et le trois octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURAN Robert, LAURENT Marianne, PELLEGRINO Marcel, SAMPEDRO Nathalie

Absents excusés : RALLON Daniel représenté par Mme LAURENT Marianne

Absents : Madame SCHERHAG Marielle, Monsieur AUBERT Éric

Convocation du : 24 septembre 2019

Nb de membres : 12
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2019-24D : remboursement anticipé d'emprunt

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2019_20 du 14 juin dernier qui actait la souscription d'un prêt relais de 627 428.00 € pour palier au remboursement tardif des subventions accordées pour la réalisation de l'aménagement du plan d'eau.

Il en rappelle les conditions :

Montant	Durée (En mois)	Taux	Amortissement	Remboursement anticipé	Frais de dossier
627 428 €	24 mois	0.50%	Trimestriel	À tout moment sans pénalité	0.30% du capital emprunté ramenés à 650 €

Ce prêt relais palliait au décalage du versement des aides financières obtenues du Département des Alpes Maritimes (256 457 €) et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (370 971 €).

Monsieur le Maire fait remarquer que puisque le remboursement anticipé n'occasionne pas de frais, il serait opportun de rembourser ce prêt relais au fur et à mesure de la perception des acomptes des subventions

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les dispositions ci-dessus

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents à cet effet

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 04/10/2019

Et publication ou notification du 04/10/2019



Le Maire

Roger MARIA